
Employé de commerce CFC de la branche de formation et d'examens Administration publique

**Pratique professionnelle – écrit/deuxième partie/spécifique au groupe
professionnel OE CI
pour les apprentis des administrations cantonales**

Série 2018/01

**Nom/prénom
du candidat**

Numéro de candidat

Arrondissement d'examen

Entreprise formatrice

Visas des experts pour chaque question corrigée :

12	13	14	15	Points obtenus (total de la partie 30%)
/6	/6	/10	/8	

Signature de l'expert 1

Signature de l'expert 2

Question 12

Points

Objectif évaluateur	1.1.6.2.1-2	Procédure d'approbation	6 points
---------------------	-------------	-------------------------	----------

Situation de départ

Vous travaillez au sein de l'administration des finances du canton X. Votre supérieur hiérarchique vous charge de donner aux membres des autorités fraîchement élus des informations sur des bases importantes du domaine des finances.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Décrivez tout le déroulement de la procédure d'approbation des comptes annuels en cinq étapes. Vous obtiendrez 5 points pour la procédure correcte.

1

1

1

1

1

- b. Citez un délai qui doit être respecté dans le cadre de la procédure d'approbation des comptes annuels et décrivez-le brièvement. Vous obtiendrez ½ point pour un délai correct et ½ point pour une description pertinente, total 1 point.

Délai (date)	Description (ce qui doit avoir été effectué à cette date-là)

1

T 6Points
obtenus

Question 13

Points

Objectif évaluateur	1.1.2.1.1-2	Constitution cantonale	6 points
---------------------	-------------	------------------------	----------

Situation de départ

Outre le partage des principales compétences politiques entre les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), la Suisse connaît aussi le système de la répartition des tâches. Confédération, cantons et communes ont chacun leurs propres domaines de compétence et leurs propres tâches.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Sélectionnez l'une des bases légales ci-dessous ou indiquez une autre base légale de votre choix à laquelle vous apportez ensuite description d'un article.

A l'aide de la base légale que vous avez choisie, dégagez trois tâches concrètes du quotidien professionnel dans votre administration. Vous obtiendrez 1 point pour chaque exemple décrit de façon intelligible, total 3 points.

	Base légale	Description de l'article de loi
<input type="checkbox"/>	Constitution cantonale	Les communes peuvent réaliser certaines tâches en commun.
<input type="checkbox"/>	Constitution cantonale	Le canton encourage la formation professionnelle.
<input type="checkbox"/>	Constitution cantonale	Les tribunaux tranchent les affaires litigieuses et les cas pénaux que la loi leur assigne. La loi peut leur déléguer d'autres tâches.
<input type="checkbox"/>	Statuts communaux	La commune politique assume les tâches de l'école publique et d'autres tâches du domaine de l'école et de la formation.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La Confédération collecte les données statistiques nécessaires concernant l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement en Suisse.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La culture est du ressort des cantons.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci est du ressort des cantons et sert à favoriser une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons.
<input type="checkbox"/>	Statuts communaux	Le Conseil communal a par ailleurs les attributions ci-dessous, lesquelles peuvent, dans un acte législatif, être transférées dans une mesure modérée et en respectant les niveaux de compétence : 5. La création de postes nécessaires à l'accomplissement des tâches existantes ainsi que la création de nouveaux postes selon son pouvoir d'autoriser de nouvelles dépenses, pour autant qu'aucune autre autorité communale ne soit compétente.

Points
obtenus

Ou définissez et décrivez un article de loi vous-même :

	Base légale	Description de l'article de loi
<input type="checkbox"/>		

Points

1^{er} exemple

1

2^e exemple

1

3^e exemple

1

T 3

Points
obtenus

- b. A l'aide d'un exemple tiré de la tâche 13 a., représentez le lien entre votre quotidien professionnel et les tâches assignées par la loi. Le nombre maximal de points requiert la mention des éléments suivants : qui ? (compétence), quoi ? (tâche) et domaine d'activité. Vous obtiendrez 3 points pour la description correcte du lien, avec tous les éléments.

Veillez cocher l'exemple de la tâche 13 a. auquel vous rapportez votre réponse.

1. Exemple
 2. Exemple
 3. Exemple

Points

3

T 3

Points
obtenus

Question 14

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.1.1-2	Mission de l'entreprise formatrice	10 points
---------------------	-------------	------------------------------------	-----------

Situation de départ

Une base légale constitue la base des activités effectuées par les administrations publiques. Les domaines d'activités des administrations publiques sont variés, intéressants et très exigeants. L'exécution de la base légale doit être menée à bien dans le cadre des principes administratifs, par exemple en garantissant l'égalité de toutes les parties, et d'autre part, les services doivent être fournis dans l'esprit « d'une attitude et d'une prestation centrées sur les clients ».

Dans la tâche ci-dessous, concentrez-vous sur un domaine d'activité/un service de votre entreprise formatrice que vous prendrez comme référence pour répondre aux questions.

Cette question est composée de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

Tâche

- a. Quelles prestations de services sont fournies dans ce domaine d'activité/dans ce service ? Citez trois prestations de services correctes. Vous obtiendrez 1 point pour chaque prestation de service correcte, total 3 points.

Domaine d'activité/service :

Prestations :

1^{re} prestation

2^e prestation

3^e prestation

1

1

1

T 3Points
obtenus

b. A quels groupes d'intérêts externes avez-vous affaire dans le cas des prestations de services citées sous a. et quelles préoccupations et quels intérêts ces groupes d'intérêts représentent-ils ? Pour chaque prestation de service, définissez un groupe d'intérêts externe et une préoccupation/un intérêt de ce groupe d'intérêts. Les réponses ne doivent pas se répéter. Vous obtiendrez 1 point pour chaque groupe d'intérêts correct avec la préoccupation pertinente/l'intérêt pertinent, total 3 points.

Points

1 ^{re} prestation	
Groupe d'intérêts externe	Préoccupation/intérêt

1

2 ^e prestation	
Groupe d'intérêts externe	Préoccupation/intérêt

1

3 ^e prestation	
Groupe d'intérêts externe	Préoccupation/intérêt

1

c. Les processus de travail sont souvent consignés par écrit sous la forme de descriptions des processus et/ou d'ordinogrammes. Citez et expliquez deux raisons professionnelles pour lesquelles il est judicieux de consigner les processus de travail par écrit. Vous obtiendrez 1 point pour chaque raison correcte, total 2 points.

1

1

T 5

Points
obtenus

- d. Pour le traitement complet des demandes des clients, on se réfère, au sein de l'administration cantonale, à la description de processus figurant ci-dessous. Analysez ce processus de travail et proposez deux manières de l'optimiser que vous justifiez. Vous obtiendrez $\frac{1}{2}$ point pour chaque proposition d'optimisation pertinente et $\frac{1}{2}$ point pour chaque justification, total 2 points.

Points

Processus :

Traitement complet des demandes des clients

Description de processus :

1. Réceptionner la demande du client
2. Vérifier la compétence

Si l'on est compétent :

3. Traiter et régler la demande

Si l'on n'est pas compétent :

4. Expliquer au client que l'on n'est pas compétent et lui assurer que le collaborateur concerné par la demande prendra contact avec lui
5. Poser une note manuscrite sur le bureau du collaborateur compétent pour lui demander de rappeler au numéro de téléphone indiqué

1^{re} proposition d'optimisation

 $\frac{1}{2}$

Justification

 $\frac{1}{2}$ **T 1**Points
obtenus

2^e proposition d'optimisation

Justification

Points

½

½

T 1

Points
obtenus

Question 15

Points

Objectif évaluateur	1.1.6.2.2-2	Bilan annuel/prévisions budgétaires	8 points
---------------------	-------------	-------------------------------------	----------

Situation de départ

Des indices sont très utiles pour la comparaison des comptes annuels. Les indices permettent d'évaluer le développement financier, de constater les effets des mesures financières et d'obtenir des informations sur la situation financière à un moment précis.

Cette question est composée de cinq parties (de a. à e.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

Tâche

- a. Que révèle la part d'autofinancement d'un canton ? Vous obtiendrez 1 point pour la réponse correcte.

1

- b. La part d'autofinancement des comptes annuels 2017 du canton X s'élève à 16,91%. Les prévisions budgétaires 2017 tablaient sur une part d'autofinancement de 2,14%. Interprétez les valeurs sur la base des valeurs de référence en vigueur. Vous obtiendrez ½ point pour chaque réponse correcte, total 1 point.

Comptes annuels (16,91%) :

Prévisions budgétaires (2,14%) :

½

½

T 2

Points
obtenus

c. Le canton A affiche une capacité d'autofinancement de 6%. Le canton B affiche une capacité d'autofinancement de -0,5%. Dégagez trois causes possibles pour ces différences dans les résultats. Vous obtiendrez 1 point par cause correcte, total 3 points.	Points
Cause 1 : _____ _____	1
Cause 2 : _____ _____	1
Cause 3 : _____ _____	1
d. Une charge financière élevée peut fournir des informations sur deux situations différentes : que déduisez-vous d'une charge financière élevée ? Vous obtiendrez ½ point par réponse correcte, total 1 point.	½
Indication 1 : _____	½
Indication 2 : _____	½
e. Comment une charge financière élevée peut-elle être abaissée ? Proposez deux mesures pour l'abaissement. Vous obtiendrez 1 point pour chaque mesure correcte, total 2 points.	1
Mesure 1 : _____ _____	1
Mesure 2 : _____ _____	1
	T 6
	Points obtenus

Employé de commerce CFC de la branche de formation et d'examens Administration publique

Pratique professionnelle – écrit/deuxième partie/spécifique au groupe
professionnel OE CI
pour les apprentis des administrations cantonales

Série 2018/01

Nom/prénom
du candidat

Numéro de candidat

Arrondissement d'examen

Entreprise formatrice

SOLUTIONS
CONFIDENTIELLES

Visas des experts pour chaque question corrigée :

12	13	14	15	Points obtenus (total de la partie 30%)
/6	/6	/10	/8	

Signature de l'expert 1

Signature de l'expert 2

Question 12

Points

Objectif évaluateur	1.1.6.2.1-2	Procédure d'approbation	6 points
---------------------	-------------	-------------------------	----------

Situation de départ

Vous travaillez au sein de l'administration des finances du canton X. Votre supérieur hiérarchique vous charge de donner aux membres des autorités fraîchement élus des informations sur des bases importantes du domaine des finances.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Décrivez tout le déroulement de la procédure d'approbation des comptes annuels en cinq étapes. Vous obtiendrez 5 points pour la procédure correcte.

1. *Etablissement des comptes par le pouvoir exécutif. Contrôle des écarts entre budget et comptes.*
2. *Contrôle des comptes par le service de contrôle des finances (commission de contrôle des comptes ou organe de révision externe).*
3. *Rapport du service de contrôle des finances adressé au pouvoir exécutif et rédigé à l'intention du pouvoir législatif.*
4. *Convocation de l'autorité législative.*
5. *Approbation des comptes par l'autorité compétente. (Dans la plupart des administrations publiques, les comptes annuels doivent être approuvés par l'autorité compétente avant le milieu de l'année.)*

1

1

1

1

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

- b. Citez un délai qui doit être respecté dans le cadre de la procédure d'approbation des comptes annuels et décrivez-le brièvement. Vous obtiendrez ½ point pour un délai correct et ½ point pour une description pertinente, total 1 point.

Délai (date)	Description (ce qui doit avoir été effectué à cette date-là)
15 mai	Contrôle et présentation d'une requête par la commission de contrôle des comptes

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

30 juin = approbation par le pouvoir législatif

T 6

Points
obtenus

Question 13

Points

Objectif évaluateur	1.1.2.1.1-2	Constitution cantonale	6 points
---------------------	-------------	------------------------	----------

Situation de départ

Outre le partage des principales compétences politiques entre les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), la Suisse connaît aussi le système de la répartition des tâches. Confédération, cantons et communes ont chacun leurs propres domaines de compétence et leurs propres tâches.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Sélectionnez l'une des bases légales ci-dessous ou indiquez une autre base légale de votre choix à laquelle vous apportez ensuite description d'un article.

A l'aide de la base légale que vous avez choisie, dégagez trois tâches concrètes du quotidien professionnel dans votre administration. Vous obtiendrez 1 point pour chaque exemple décrit de façon intelligible, total 3 points.

	Base légale	Description de l'article de loi
<input type="checkbox"/>	Constitution cantonale	Les communes peuvent réaliser certaines tâches en commun.
<input type="checkbox"/>	Constitution cantonale	Le canton encourage la formation professionnelle.
<input type="checkbox"/>	Constitution cantonale	Les tribunaux tranchent les affaires litigieuses et les cas pénaux que la loi leur assigne. La loi peut leur déléguer d'autres tâches.
<input type="checkbox"/>	Statuts communaux	La commune politique assume les tâches de l'école publique et d'autres tâches du domaine de l'école et de la formation.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La Confédération collecte les données statistiques nécessaires concernant l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement en Suisse.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La culture est du ressort des cantons.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci est du ressort des cantons et sert à favoriser une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.
<input type="checkbox"/>	Constitution fédérale	La protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons.
<input type="checkbox"/>	Statuts communaux	Le Conseil communal a par ailleurs les attributions ci-dessous, lesquelles peuvent, dans un acte législatif, être transférées dans une mesure modérée et en respectant les niveaux de compétence : 5. La création de postes nécessaires à l'accomplissement des tâches existantes ainsi que la création de nouveaux postes selon son pouvoir d'autoriser de nouvelles dépenses, pour autant qu'aucune autre autorité communale ne soit compétente.

Points
obtenus

Points

Ou définissez et décrivez un article de loi vous-même :

	Base légale	Description de l'article de loi
<input type="checkbox"/>		

1^{er} exemple

Par le fonds Swisslos, le Conseil d'Etat soutient des projets de bienfaisance et d'utilité publique.

1

2^e exemple

Le service de la culture achète des œuvres pour la collection d'art cantonale.

1

3^e exemple

Le service de la culture décerne des distinctions aux productions culturelles remarquables et aux œuvres d'une vie exceptionnelles.

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

T 3Points
obtenus

- b. A l'aide d'un exemple tiré de la tâche 13 a., représentez le lien entre votre quotidien professionnel et les tâches assignées par la loi. Le nombre maximal de points requiert la mention des éléments suivants : qui ? (compétence), quoi ? (tâche) et domaine d'activité. Vous obtiendrez 3 points pour la description correcte du lien, avec tous les éléments.

Veillez cocher l'exemple de la tâche 13 a. auquel vous rapportez votre réponse.

1. Exemple
 2. Exemple
 3. Exemple

Le service de la culture assume, avec l'achat d'œuvres pour la collection d'art cantonale, des tâches dans le domaine de la culture.

Points

3

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

L'obtention de l'ensemble des 3 points requiert la mention des éléments suivants :

- Qui ? (département, autorité, etc.)*
- Quoi ? (tâche de la tâche 13 a.)*
- Domaine d'activité (formation, etc.)*

T 3

Points
obtenus

Question 14

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.1.1-2	Mission de l'entreprise formatrice	10 points
---------------------	-------------	------------------------------------	-----------

Situation de départ

Une base légale constitue la base des activités effectuées par les administrations publiques. Les domaines d'activités des administrations publiques sont variés, intéressants et très exigeants. L'exécution de la base légale doit être menée à bien dans le cadre des principes administratifs, par exemple en garantissant l'égalité de toutes les parties, et d'autre part, les services doivent être fournis dans l'esprit « d'une attitude et d'une prestation centrées sur les clients ».

Dans la tâche ci-dessous, concentrez-vous sur un domaine d'activité/un service de votre entreprise formatrice que vous prendrez comme référence pour répondre aux questions.

Cette question est composée de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

Tâche

- a. Quelles prestations de services sont fournies dans ce domaine d'activité/dans ce service ? Citez trois prestations de services correctes. Vous obtiendrez 1 point pour chaque prestation de service correcte, total 3 points.

Domaine d'activité/service :

Service de l'aménagement du territoire

Prestations :

1^{re} prestation

Services de conseil destinés aux régions et aux communes pour l'établissement des plans directeurs et des plans d'affectation

1

2^e prestation

Mise à disposition de géoinformations

1

3^e prestation

Octroi des autorisations pour les constructions et les installations en dehors des zones à bâtir

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

T 3

Points
obtenus

- b. A quels groupes d'intérêts externes avez-vous affaire dans le cas des prestations de services citées sous a. et quelles préoccupations et quels intérêts ces groupes d'intérêts représentent-ils ? Pour chaque prestation de service, définissez un groupe d'intérêts externe et une préoccupation/un intérêt de ce groupe d'intérêts. Les réponses ne doivent pas se répéter. Vous obtiendrez 1 point pour chaque groupe d'intérêts correct avec la préoccupation pertinente/l'intérêt pertinent, total 3 points.

Points

1 ^{re} prestation	
Groupe d'intérêts externe	Préoccupation/intérêt
<i>Autorités et personnes employées par les régions et les communes</i>	<i>Fixer le cadre de l'établissement des plans, de telle façon que les plans directeurs et les plans d'affectation correspondent à la législation du niveau supérieur et à la planification</i>

1

2 ^e prestation	
Groupe d'intérêts externe	Préoccupation/intérêt
<i>Bureaux d'architectes et d'ingénieurs</i>	<i>Cartes et plans exacts pour la planification de projets de construction</i>

1

3 ^e prestation	
Groupe d'intérêts externe	Préoccupation/intérêt
<i>Maîtres d'ouvrage</i>	<i>Réalisation du projet de construction avec le consentement nécessaire du canton</i>

1

- c. Les processus de travail sont souvent consignés par écrit sous la forme de descriptions des processus et/ou d'ordinogrammes. Citez et expliquez deux raisons professionnelles pour lesquelles il est judicieux de consigner les processus de travail par écrit. Vous obtiendrez 1 point pour chaque raison correcte, total 2 points.

- 1. En cas d'absence d'un ou de plusieurs membres du personnel, les remplaçants ont une bonne base de travail (pérennisation des connaissances) et leur immersion progressive leur demande moins de travail.*
- 2. Les processus peuvent ainsi être optimisés et conçus de façon à se révéler plus efficaces (le potentiel d'utilisation est visible).*

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

Par exemple :

- L'organisation est transparente (tâches, responsabilité, compétences), d'où une perte de temps réduite pour les demandes de précisions/clarifications.*
- Chez les collaborateurs, le sens des responsabilités est renforcé, d'où un rendement accru.*

1

T 5

Points
obtenus

- d. Pour le traitement complet des demandes des clients, on se réfère, au sein de l'administration cantonale, à la description de processus figurant ci-dessous. Analysez ce processus de travail et proposez deux manières de l'optimiser que vous justifiez. Vous obtiendrez ½ point pour chaque proposition d'optimisation pertinente et ½ point pour chaque justification, total 2 points.

Points

Processus :

Traitement complet des demandes des clients

Description de processus :

1. Réceptionner la demande du client
2. Vérifier la compétence

Si l'on est compétent :

3. Traiter et régler la demande

Si l'on n'est pas compétent :

4. Expliquer au client que l'on n'est pas compétent et lui assurer que le collaborateur concerné par la demande prendra contact avec lui
5. Poser une note manuscrite sur le bureau du collaborateur compétent pour lui demander de rappeler au numéro de téléphone indiqué

1^{re} proposition d'optimisation

Ecrire au collaborateur compétent un e-mail au lieu d'une note manuscrite

½

Justification

Ainsi, aucun bout de papier ne risque de disparaître et le contenu de la notice est sauvegardé

½

T 1

Points
obtenus

2^e proposition d'optimisation

Points

Indiquer une fourchette temporelle d'ici à laquelle le collaborateur compétent prendra contact

 $\frac{1}{2}$ **Justification**

Le client sait dans quel délai il peut espérer recevoir une réponse

 $\frac{1}{2}$ **Indication de correction**

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

T 1Points
obtenus

Question 15

Points

Objectif évaluateur	1.1.6.2.2-2	Bilan annuel/prévisions budgétaires	8 points
---------------------	-------------	-------------------------------------	----------

Situation de départ

Des indices sont très utiles pour la comparaison des comptes annuels. Les indices permettent d'évaluer le développement financier, de constater les effets des mesures financières et d'obtenir des informations sur la situation financière à un moment précis.

Cette question est composée de cinq parties (de a. à e.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

Tâche

- a. Que révèle la part d'autofinancement d'un canton ? Vous obtiendrez 1 point pour la réponse correcte.

*La part d'autofinancement indique quel pourcentage du produit financier peut être affecté à de nouveaux investissements.
(Supplément : plus la part d'autofinancement est élevée, plus grandes sont les chances de pouvoir procéder à de nouveaux investissements)*

1

- b. La part d'autofinancement des comptes annuels 2017 du canton X s'élève à 16,91%. Les prévisions budgétaires 2017 tablaient sur une part d'autofinancement de 2,14%. Interprétez les valeurs sur la base des valeurs de référence en vigueur. Vous obtiendrez ½ point pour chaque réponse correcte, total 1 point.

Comptes annuels (16,91%) :

part d'autofinancement moyenne

½

Prévisions budgétaires (2,14%) :

part d'autofinancement faible

½

T 2

Points
obtenus

- c. Le canton A affiche une capacité d'autofinancement de 6%. Le canton B affiche une capacité d'autofinancement de -0,5%. Dégagez trois causes possibles pour ces différences dans les résultats. Vous obtiendrez 1 point par cause correcte, total 3 points.

Cause 1 :

dans le canton B, les taux d'intérêt sont plus élevés.

1

Cause 2 :

endettement élevé dans le canton B.

1

Cause 3 :

dans le canton A, il y a un excédent des produits des biens.

1

Indication de correction

D'autres solutions sont possibles.

Tenir compte des particularités cantonales.

- d. Une charge financière élevée peut fournir des informations sur deux situations différentes : que déduisez-vous d'une charge financière élevée ? Vous obtiendrez ½ point par réponse correcte, total 1 point.

Indication 1 :

endettement élevé

½

Indication 2 :

besoin important d'amortissements

½

- e. Comment une charge financière élevée peut-elle être abaissée ? Proposez deux mesures pour l'abaissement. Vous obtiendrez 1 point pour chaque mesure correcte, total 2 points.

Mesure 1 :

baisse des activités d'investissement (mettre en œuvre moins de projets d'investissement)

1

Mesure 2 :

cession d'actifs financiers

1

T 6Points
obtenus